Konkurse Faillites Fallimenti

No 124 Mittwoch, 02.07.2003 121. Jahrgang

- 1. Débitrice: Assodial SA, route du Nant-d'Avril 107,
 - 1217 Meyrin
- Remarques: commerce, importation, exportation, fabrication, transformation et distribution de vêtements et textiles Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

 L'état de collocation (réf. n° 1);
 l'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
 l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de ctripte pégoscifé) (réf. n° 2);

 - déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3). A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un
 - délai de:
 - vingt jours pour introduire action contre l'état de colloca-tion (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
 - dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32
 - Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1)

Office des faillites 1227 Carouge

(01060622)